

FICHE INTENDANCE LYCEE

NOM de l'élève ----- Prénom -----

Inscription en * 2nde 1ère Terminale

* Cocher la case correspondante

Responsable financier (paiement des frais scolaires, ...) :

NOM : ----- Prénom : -----

Adresse : -----

Téléphone : -----

Date et lieu de naissance du responsable financier : -----

Courriel du responsable financier : -----**Choix du régime et du mode de paiement :****Je soussigné(e),** Nom ----- Prénom : -----**déclare**

- inscrire
 ne pas inscrire

mon enfant, Nom ----- Prénom ----- , à la demi-pension (*).

Je souhaite régler mes factures

- paiement par internet (via les téléservices, cf page 2)
 par prélèvements automatiques (cf page 2)
 par virement direct sur le compte bancaire du lycée indiqué sur la facture de demi-pension
 autres moyens (chèques ou espèces)

Date et signature,

Le choix définitif du forfait DP (forfait 3, 4 ou 5 jours) devra être fait la semaine suivant la rentrée (*) lorsque vous aurez pris connaissance de l'emploi du temps de votre enfant.

* : Inscription par défaut : 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

Dans tous les cas, joindre un RIB récent (remboursements éventuels, voyages...).

MODALITES DE REGLEMENT

Paiement par internet :

Vous pouvez opter pour un paiement en ligne via les téléservices.

Se connecter à <https://teleservices.education.gouv.fr> en indiquant vos identifiant et mot de passe Educonnect fournis par le collège (public) ou par le lycée.

Après la connexion, choisissez "paiement des factures" parmi les services proposés à gauche de l'écran.

Prélèvement automatique :

Si vous souhaitez adhérer au prélèvement automatique : demander le « Mandat de prélèvement SEPA » auprès du service intendance. Le mandat SEPA et le RIB sont indispensables pour la mise en place des prélèvements. Il convient de remettre un mandat et un RIB par élève. Le mandat est valable pour la durée de la scolarité de l'élève au lycée.

En cas de changement de RIB un nouveau mandat de prélèvement doit être rempli.

NB : Pour les élèves entrant en 1^{ère} et Terminale, optant de nouveau pour le prélèvement automatique aucun document n'est à fournir (sauf en cas de changement de RIB, indiqué ci-dessus)

Modalités : selon l'échéancier ci-dessous.

Les prélèvements sont à montants fixes, sauf le dernier de chaque trimestre qui sera réajusté (compte tenu des déductions éventuelles). **L'adhésion aux prélèvements est déconseillée aux boursiers.**

Calendrier des prélèvements du premier trimestre :

Forfait 3 jours	Forfait 4 jours	Forfait 5 jours	Date de prélèvement	Objet
37.00€	48.00 €	54.00 €		Avance
37.00€	48.00 €	54.00 €		Avance
37.00€	48.00 €	54.00 €		Avance
35.40€	42.84 €	56.96 €		Ajustement
Total : 146.40€	Total : 186.84 €	Total : 218.96 €		

- **Le calendrier des prélèvements pour 2024 vous sera communiqué en décembre 2023** dès que les tarifs de demi-pension, définis par le Conseil Régional, seront fixés, et le calendrier voté par le Conseil d'administration.